



Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate
Parcu naturale marinu di u Capicorsu è di l'Agriate

CONSEIL DE GESTION DU 17 MAI 2021

Délibération PNMCCA_CG_2021_08

Adoption du compte-rendu du conseil de gestion du 15 Février 2021

- VU le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-4 et R. 334-1, R. 334-2, R. 334-3 et R.334-31 ;
- VU le décret n°2016-963 du 15 juillet 2016 portant création du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate ;
- VU l'arrêté inter préfectoral du 08 décembre 2016 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate ;
- VU l'arrêté inter préfectoral du 28 Juin 2019 modifiant l'arrêté inter préfectoral du 08 décembre 2016 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate ;
- VU les propositions formulées par les organes délibérants des collectivités territoriales ou groupements de collectivités et par les personnes morales composant le conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate, suite aux modifications intervenues dans la composition de leur représentation ;

Le quorum étant réuni, les membres ont pu délibérer valablement ;

Article 1 :

Le conseil de gestion approuve à l'unanimité :

- le compte-rendu de la réunion du conseil de gestion du 15 février 2021, ci-annexé ;

Article 2 :

Le directeur général de l'Office Français de la Biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération.

U Presidente di u Parcu naturale marinu
di u Capicorsu è di l'Agriate,
M. Gilles SIMEONI.



Compte-rendu de la réunion Du Conseil de gestion

Du 15 Février 2021

Visioconférence

Étaient présents :

Président :

- Gilles SIMEONI,

Commissaires du Gouvernement :

-François RAVIER

-Thierry DUCHESNE

Représentants de l'État et de ses établissements publics :

- Serge CHIAROVANO

- Oriane DANNEVILLE

- Maelys RENAUT

- Julie ENJALBERT

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupes compétents :

- Anne-Laure SANTUCCI

- Jeanne CALLIER-VEYRES

- Jean-Paul GUERRIERI

- Ange-Pierre VIVONI

- Pierre RIMATTEI et son suppléant Jean-Toussaint MORGANTI

- Nicolas QUILICI

Représentants des organisations représentatives des professionnels:

- Maud VIALE

- Gérard ROMITI

- Pierre-Jacques DE BERNARDI

- Louis AZARA

- Bernard GIUDICELLI

Représentants des organisations locales d'usagers de loisirs en mer :

- Daniel BURON

- Eric VALERY

- Charles VIALE

- Jean-Jacques RIUTORT

- Jean-François DE MARCO

Représentants des associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel :

- Christian NOVELLA

- Charles PINELLI

- Jean-Marcel VUILLAMIER

- Céline LABBE

Personnalités qualifiées :

- Franca CIBECCHINI
- Catherine CESARINI
- Eric DURIEUX
- Vanina PASQUALINI

Personnalités qualifiées ayant donné procuration :

- Paul-Marie ROMANI

Étaient excusés :

Représentants des organisations locales d'usagers de loisirs en mer :

- Michel LEMEUNIER
- Joseph MUSELLI

Représentants des associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel :

- Jean-Valère GERONIMI

Personnalités Qualifiées :

- Paul-Marie ROMANI représenté par Eric DURIEUX

Invités :

- Eric HANSEN
- Frédérique GERBAUD-MAULIN
- Isabelle VESCOVALI
- Jean-Michel PALAZZI

Équipe du parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate présente

- Madeleine CANCEMI, directrice déléguée
- Marlène SAVELLI
- Anne-Charlotte RUBECCHI DELLAMONICA
- Nicolas TOMASI
- Jean-Laurent MASSEY
- Aurélie ESSARTIER
- Kévin DA CUNHA DE FREITAS LEAL
- Pierre-Ange GIUDICELLI
- Laurent RICQUIERS
- Sophie DUCHAUD

Sommaire

1.	Approbation du compte rendu de la séance du 14 Décembre 2020.....	3
2.	Plan d'Actions 2021.....	4
3.	Projet d'arrêté préfectoral règlementant le mouillage et l'arrêt des navires de 24m et plus au droit du département de la Haute-Corse dans le périmètre du PNMCCA.....	8
4.	Projet d'arrêté de biotope pour la préservation du balbuzard pêcheur.....	11
5.	Actualités du Parc.....	13
6.	Questions diverses	13

Quorum : 30

Ouverture de séance : 14h20

Madame Maddy CANCEMI salue l'ensemble des membres du conseil de gestion et agents du parc présents à cette visioconférence. Elle présente l'ordre du jour sur demande du Président.

Le Président, Monsieur Gilles SIMEONI liste l'ensemble des membres excusés et demande si il y a des questions diverses à inscrire à l'ordre du jour.

Madame Maddy CANCEMI souhaiterait inscrire une action de sensibilisation en question diverse.

Monsieur Eric HANSEN, Directeur interrégional Provence Alpes Côte d'Azur et Corse salue à son tour l'assemblée et informe de sa joie de pouvoir participer à ce conseil de gestion. Il espère que dans un futur proche les conseils de gestion pourront à nouveau se dérouler en présentiel.

1. Approbation du Compte rendu de la séance du 14 décembre 2020

Madame Maddy CANCEMI demande s'il y a des observations concernant ce procès-verbal et propose de passer au vote.

Le compte-rendu de la réunion du conseil de gestion 14 décembre 2020 est adopté à l'unanimité

Délibération

Le compte-rendu du conseil de gestion du 14 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

PNMCCA_CDG_2021_01

2. Plan d'Actions 2021

Madame Maddy CANCEMI sur proposition du président détaille le Plan d'actions 2021, les chargés de mission présents pourront répondre aux questions sur toutes les actions.

Quatre axes stratégiques seront traités en 2021 par le Parc :

- **La connaissance : quelques exemples d'actions**

Des suivis sont menés sur la mine de Canari afin de réaliser un état zéro. Les premiers résultats montrent qu'une contamination est présente et que pour certains sites cette contamination serait d'origine naturelle. Par conséquent, le Parc souhaiterait connaître la part de contamination naturelle par rapport à la contamination totale dans les panaches fluviaux.

Deuxième point dans les projets liés à la connaissance : la contribution à la connaissance des écosystèmes protégés au sein du parc, la caractérisation des zones fonctionnelles en mer des oiseaux marins et des fonctionnalités des micro-estuaires temporaires présents dans le périmètre du Parc.

Troisième point : réalisation d'une cartographie fine précise des habitats benthiques dans certaines baies fréquentées.

Quatrième point : le patrimoine culturel qui consiste à identifier et à mettre en valeur les éléments des différentes marines.

Un compte rendu précis de toutes les études menées ces trois dernières années sera présenté prochainement à l'ensemble des membres du conseil de gestion.

- **Le développement des suivis *in situ*, dynamique des populations d'espèces, conservation des habitats**

Les études sur la connaissance de la population du Grand dauphin et suivi des populations de cétacés vont se poursuivre avec des survols aériens en plus de la photo-identification. Cela permettra d'avoir des données plus générales et plus fiables.

Lors de la réalisation de la cartographie fine de la zone de *San Fiorenzu*, des zones à *Cladocora caespitosa* (coralligène) ont été découvertes. Le parc souhaiterait mener une étude spécifique sur ces formations.

Trois actions sont à suivre avec le projet européen RESOBLO qui vise à créer un observatoire des usages de loisir. Cette année le parc souhaiterait initier deux types d'observatoires au sein du PNM : celui des usages et celui sur les changements globaux.

Monsieur Christian NOVELLA aimerait savoir si le projet RESOBLO pourrait par la suite être utilisé sur d'autres types de zones en Corse, les réserves par exemple.

Madame Aurélie ESSARTIER lui répond que l'approche est réalisée entre les Parcs et la méthodologie employée doit être transférable. On peut donc tout à fait l'envisager.

Madame Maddy CANCEMI précise que la méthode sera transférable quand l'observatoire sera mis en œuvre.

- **Les actions de gestion**

Beaucoup d'actions proposées portaient sur la connaissance, à présent le parc souhaite également proposer des actions de gestion :

- En lien avec des activités de pêche professionnelles (mise en place d'actions découlant de l'analyse risque pêche en menant un travail avec des pêcheurs partenaires pour mettre en œuvre des actions moins impactantes pour l'environnement). Ces actions de gestion sont d'abord présentées en commission halieutiques
- Suite à l'élaboration de la cartographie fine de la baie de *San Fiorenzu*, plusieurs corps morts non déclarés ont été observés. L'enlèvement de ces corps morts, considérés comme des déchets, devrait être réalisé avec la DIRM service phares et balise. La problématique étant de pouvoir par la suite valoriser ces déchets même si les filières sont encore à construire localement. Après discussion avec **Monsieur Palazzi**, Directeur de l'OEC, il est possible que la filière du BTP puisse prendre en charge une partie de ces déchets.

Monsieur Ange-Pierre VIVONI explique qu'il connaît une entreprise qui pourrait prendre en charge ces corps morts. Cette entreprise à *Siscu* serait en capacité de les traiter.

Monsieur le Président, Gilles SIMEONI indique à l'équipe du Parc qu'il faudra se renseigner si d'autres entreprises sont en capacité de le faire sur le territoire.

Madame Anne-Laure SANTUCCI souhaiterait connaître la procédure pour faire remonter la présence de corps morts illégaux au sein d'une commune au Parc.

Madame Maddy CANCEMI répond que cela se fera progressivement à commencer par la zone de *San Fiorenzu* car le Parc dispose d'une cartographie précise. Cependant si les communes ont connaissance de la présence de corps morts abandonnés, il est important de faire remonter ce genre informations au Parc.

Monsieur Jean-François DE MARCO demande si les corps morts sont plus visibles depuis la surface est ce qu'ils seront également enlevés.

Madame Maddy CANCEMI lui répond par l'affirmative car la cartographie fine permet de les référencer.

- Développement du modèle gestionnaire de l'application DONIA. En plus de cette dernière, l'Office Français de la Biodiversité en collaboration avec le SHOM et la Préfecture maritime a développé l'application NAV&CO qui permet d'insérer pour les plaisanciers la réglementation de toutes les zones, elle sera normalement disponible début 2022 pour la façade méditerranéenne.
- Concernant les actions de communication prévues, celles-ci dépendront de l'évolution de la pandémie. La première des actions qui sera présentée est une exposition photographique des habitats sous-marins profonds du Parc. L'équipe du Parc a reçu les photos et est en train de procéder à une sélection. Cette exposition grand format, pourra être itinérante sur plusieurs sites du Parc.

Autres actions prévues :

- La valorisation des produits de la pêche,
- Le sentier patrimonial
- La formation des opérateurs de tourisme qui le souhaitent, tels que les guides conférenciers,
- La reconduction de la manifestation de la Chapelle Santa Maria à *Ruglianu* avec le Conservatoire du littoral et les guides conférenciers,

- Opérations de parrainage diverses (Scola di u mare, Cap Corse magazine...)
- La création d'un outil de présentation du Parc de manière dynamique,
- Des actions autour du sanctuaire Pelagos sont également envisagées. L'une d'entre-elles sera présentée à la fin du conseil de gestion,
- Informations citoyennes et soutien aux acteurs du territoire (subventions),
- La poursuite des aires marines éducatives,
- L'impression de supports de communication.

Madame Anne-Laure SANTUCCI tient à informer le Parc que l'Office du tourisme intercommunal, outil de développement de la communauté de communes du Cap Corse, a élu son bureau ainsi que son Président Monsieur Ghjuvan'Matteu SUSINI. Elle souhaiterait que le Parc prenne leur attache . Elle suggère une simple prise de contact et la possibilité d'organiser des réunions en présentiel en petit comité. Il est important d'effectuer une prise de contact dans les trois mois à venir.

Madame Maddy CANCEMI fait en effet part de la difficulté de se rencontrer en période de Covid mais assure que ce rendez-vous sera pris dès que possible.

Monsieur Christian NOVELLA souhaite revenir sur le point concernant les mouillages de grande plaisance. Il demande si l'aide prévue pour les porteurs de projets concerne uniquement des privés ? Si ce sont des privés y-a-t-il une convention ? Quelle serait la contrepartie (taxe, charte, réglementation ?)

Il pose ensuite une seconde question concernant le système de surveillance automatisée dans les Parcs. Il aimerait savoir en quoi cela consiste.

Madame Madeleine CANCEMI lui répond que la question porte sur une action qui sera financée par le plan de relance. Or les actions en cours de présentation dépendent du budget « classique » du Parc. Elle poursuit, en expliquant que les actions du plan de relance seront présentées un peu plus tard dans la réunion.

Madame Madeleine CANCEMI laisse la parole à Jean-Laurent Massey pour présenter le projet *ASCOLTA* puis à Nicolas Tomasi pour la présentation du projet *SPINA*.

Monsieur Jean-Laurent MASSEY, projet *ASCOLTA* : la problématique est celle du bruit sous-marin et de son effet sur les communautés sous-marines. Le Parc doit définir un site d'étude avec la STARESO (partenaire du projet), probablement en face du site de la *Mortella* route maritime très fréquentée en été.

Ce projet a pour but d'évaluer s'il existe un impact du bruit sous-marin sur les communautés marines en se concentrant notamment sur l'existence de possibles différences entre l'hiver et l'été.

L'acoustique passive sera utilisée. Cette méthodologie consiste à placer des capteurs qui permettront de mesurer le son et de les catégoriser en distinguant la biophonie (sons produits par les animaux) de la bioanthropie (bruits engendrés par les bateaux par exemple). Le bruit étant considéré comme une pollution marine, il convient de déterminer si cette problématique est présente dans le Parc.

Monsieur Nicolas TOMASI, projet *SPINA*. Ce projet s'inscrit dans la continuité d'un premier travail réalisé avec STELLA MARE en 2019. Il s'agit de poursuivre les suivis de densité de l'oursin comestible (*Paracentrotus lividus*) afin d'évaluer l'état de la population au sein du Parc. A cela s'ajoutera une étude de la génétique des populations ainsi qu'un travail sur les communautés planctoniques. Ce projet se décline en deux phases. La Phase 1, initiée cette année et programmée sur deux ans a également pour objectif de réaliser des actions de restauration écologique. Au sein d'un site défini, un test de relâchés de juvéniles d'oursins sera effectué afin de vérifier si ce processus est viable à court, moyen et long-terme ou, si le recrutement naturel suffit à maintenir les stocks naturels. Les trois objectifs majeurs de ce projet sont :

- La caractérisation de l'état de la population de l'oursin violet dans le Parc,
- La détermination de zones sources et réceptrices de larves d'oursins,
- Une meilleure compréhension du cycle de vie de l'oursin violet en identifiant notamment l'évolution du cycle au cours de l'année et en comparant les données acquises avec celles de la littérature. Si les résultats témoignent d'une modification de la temporalité de ce cycle, sera-t-il nécessaire ou pas de modifier la législation concernant la capture de cette espèce ?

Madame Madeleine CANCEMI précise à l'assemblée que les pêcheurs ont souhaité travailler sur ce sujet lors des précédentes commissions halieutiques. Ces derniers ont déjà réfléchi à des mesures de gestion sur lesquelles, il faudra se pencher.

Il est donc important de mener à bien ce projet avec l'Université de Corse afin de donner aux pêcheurs professionnels des outils pour préserver cette ressource.

Monsieur Ange-Pierre VIVONI demande à l'équipe du Parc si le braconnage d'oursins a été moins présent cet été le sur territoire.

Madame Madeleine CANCEMI lui répond que c'est une mauvaise année pour l'évaluer car peu de personnes étaient présentes en mer et les restaurants étaient fermés en raison des mesures anti-Covid.

Monsieur Thierry DUCHESNE précise qu'au niveau de la PREMAR, la fermeture des restaurants a permis une réduction du risque de braconnage et plus de moyens en mer pour vérifier le respect des mesures anti-covid. Donc effectivement cela n'est pas une année caractéristique pour évaluer le braconnage.

Monsieur Charles VIALE souhaiterait faire part d'une observation en tant que Cap Corsin. En effet, il constate que la disparition de l'oursin violet est due à la pêche professionnelle depuis qu'il est autorisé de pêcher en Haute-Corse autant qu'en Corse-du-Sud.

Madame Madeleine CANCEMI lui répond qu'effectivement il y a moins d'oursin violet partout dans le Cap Corse par rapport à d'autres endroits du Parc. C'est pour cela que le Parc souhaite comprendre si la pression anthropique est aussi importante que la colonisation naturelle (pollution, milieu qui n'est pas propice à l'installation de l'espèce,...)

La pêche aux oursins pourrait avoir un impact sur les stocks naturels mais il faudra l'étudier, la suivre aussi bien par la réglementation que par la sensibilisation.

Monsieur Charles VIALE affirme qu'il a été effaré par les quotas alloués aux pêcheurs professionnels dans le Cap Corse. Pour lui, si rien n'est fait la disparition de l'oursin violet sera lente et progressive mais sera inévitable.

Madame Anne-Laure SANTUCCI précise que la pression anthropique n'est pas uniquement due aux professionnels mais également à la pêche récréative. Pour elle, le Parc doit avoir une visibilité encore plus prononcée et il est important, voir primordial de se concentrer sur la sensibilisation qui est un levier pour freiner cette pression anthropique.

Pour **Monsieur Gérard ROMITI** la disparition est liée à plusieurs facteurs, tout d'abord la pollution mais aussi la surpêche qu'elle soit professionnelle ou récréative. De nombreuses oursinades sont observées chaque année autour du 15 août. Au sein du Comité régional des pêches, il existe une commission spéciale pour l'oursin. Le premier constat qui a été fait avec STELLA MARE est le suivant : sur une douzaine d'oursins : 0.1% voir un peu plus survit dans le milieu naturel contre une réussite de 25% en bassin. L'idée est de pouvoir rétablir les populations.

Monsieur Jean-Jacques RIUTORT précise qu'il y a deux périodes de reproduction importantes chez l'oursin dont une en été et qu'il serait vraiment préférable de laisser la ressource tranquille à ce moment-là.

Monsieur le Président, Gilles SIMEONI est ravi du programme d'actions particulièrement dense présenté par l'équipe du Parc et tient à les féliciter. Il espère que malgré la situation sanitaire actuelle tous les engagements pourront être poursuivis et/ou maintenus. Il indique qu'en regardant de plus près les ratios budget /actions et ratios personnels / actions ceux-ci sont très importants.

Il poursuit en indiquant qu'il est nécessaire d'impliquer les enfants à travers notamment les AME et l'éducation de l'ensemble des usagers.

Concernant la pêche professionnelle, on focalise souvent sur son impact, elle est souvent pointée du doigt mais la majeure partie de l'impact sur la biodiversité végétale ou animale c'est le défaut de maîtrise des usages quotidiens et notamment l'aspect touristique ou de loisir qui est induite par les usagers.

Monsieur le Président, Gilles SIMEONI se félicite également de la forte participation des membres du Conseil de gestion et des représentants de l'Etat à chaque réunion. Il salue le travail de la Directrice et des équipes.

Madame Maddy CANCEMI remercie le Président et souhaite indiquer que cette année le budget du Parc a été utilisé à 120%. Ce qui prouve la motivation et l'engagement des équipes.

Madame Maddy CANCEMI poursuit avec l'illustration du Plan de relance en expliquant que ceux sont des crédits supplémentaires en relation avec la pandémie pour répondre à des besoins en fonction du territoire. Il a été demandé de faire remonter des fiches projets à notre Direction Interrégionale afin qu'elles soient présentées et validées par le Ministère de l'environnement.



Première action : Expédition GOMBESSA VI : organisée pour la connaissance des atolls de coralligène. Cette action a été déposée et validée en interne.

Deuxième action : Campagne océanographique pour mieux étudier le fond liguro-provençal,

Troisième action : Etude du mont sous-marin de l'Agriate localisé à environ 1200m de profondeur, (site NATURA 2000 en mer). Il y a actuellement peu de connaissance, il est donc nécessaire de mieux comprendre le fonctionnement des écosystèmes présents.

La deuxième et la troisième action n'ont pas encore été validées en interne du fait de la nécessité de monter des dossiers de Recherche & Développement.

Monsieur le Président, Gilles SIMEONI sous le contrôle de Monsieur le Préfet de Haute-Corse, souligne la complexité de l'ingénierie prévue au titre du plan de relance. Il tient à préciser à l'assemblée que le Parc n'est pas dans le dispositif « France relance », dispositif de droit commun notamment pour les collectivités locales. Le Parc est dans le dispositif géré par l'Office Français de la Biodiversité qui s'est vu ouvrir une ligne au titre de la relance et qui doit notamment contractualiser avec les différents Parcs naturels marins et autres AMP. A charge pour chaque Parc naturel marin de faire remonter des projets. L'équipe du Parc a été réactive en faisant remonter très rapidement plusieurs projets.

Le Président souhaiterait également revenir sur l'expédition GOMBESSA VI. Il tient à préciser qu'il s'agit d'un projet leader pour la Corse et au-delà. Cette idée est née de la diffusion à *Lisula* d'un film de Laurent BALLESTA « Planète Méditerranée » à l'initiative de son Altesse Sérénissime Le Prince Albert de Monaco.

Suite à cette diffusion, le Président Monsieur Gilles SIMEONI et Madame Maddy CANCEMI ont pris contact avec la principauté de Monaco et notamment avec la Fondation du Prince Albert. Avec cette dernière, un travail avait déjà été réalisé sur une problématique d'hydrocarbures au sein d'une zone du sanctuaire Pelagos. La Fondation du Prince Albert a ainsi été sensibilisée sur le fait de la présence d'atolls de coralligènes exceptionnels au large du Cap Corse, remarquables sur le plan mondial. L'importance de monter une expédition GOMBESSA VI afin d'explorer ces atolls dans le Parc a de ce fait, été suggérée à la Fondation

Le Parc a réussi à avoir un accord de principe avec la principauté de Monaco, un partenariat est également en train de se construire avec l'Université de Corse et la plateforme STELLA MARE.

Outre le financement au titre du plan de relance, un financement très important suivra de la part de la principauté de Monaco avec deux sources distinctes (la Fondation et l'association des plongeurs professionnels).

Cette expédition devrait également faire l'objet d'un partenariat avec Via Stella et peut être Arte et /ou d'autres chaînes nationales et européennes. Cela pourrait être un projet stratégique qui mettrait en valeur le Cap Corse et l'Agriate, le Parc naturel marin et la biodiversité.

Madame Maddy CANCEMI souhaite informer l'assemblée qu'il est possible de visionner le film sur VIMEO avec le mot de passe MEDTRIX.

Monsieur le préfet de Haute-Corse, François RAVIER souhaite confirmer les dires de Monsieur le Président de l'exécutif. En effet, nous sommes bien dans la ligne OFB du plan de relance.

Monsieur le Président, Gilles SIMEONI remercie Monsieur le Préfet.

Monsieur Thierry DUCHESNE indique que la préfecture maritime suit ce projet de très près. Avec une importance sur la détermination de la présence de coraux profonds. Le Préfet maritime peut prendre des arrêtés qui doivent s'appuyer sur des données scientifiques.

Madame Maddy CANCEMI remercie le Commissaire général et poursuit sur les actions du plan de relance.

Quatrième action : Pour faire suite à l'arrêté sur le mouillage, il faut pouvoir proposer aux usagers des moyens de s'ancrer de manière sécuritaire. C'est pourquoi le Parc a profité du plan de relance pour proposer aux communes qui le souhaitent et qui ont une fréquentation importante concernant la grande plaisance: *San Fiorenzu, Centuri, Ruglianu* et *Brandu* de pouvoir bénéficier d'une subvention pour étude et mise en œuvre de coffres pour la grande plaisance au sein du Parc.

Ces subventions seront versées aux communes et non aux entreprises privées, même si sous certaines conditions les subventions peuvent-être attribuées à des privés mais ce n'est pas le cas dans le cadre du plan de relance du Parc naturel marin.

Monsieur le Président, Gilles SIMEONI indique qu'il est difficile de pouvoir réguler l'ancrage si on n'offre pas d'alternative comme des zones de mouillage.

Il demande aux services de l'Etat que puisse se tenir une discussion globale à l'échelle de la Corse concernant ce sujet sensible. Il précise qu'il est nécessaire d'avoir une stratégie d'ensemble du déploiement des zones sur lesquelles déployer les coffres de manière à éviter certains déséquilibres.

Une discussion avec les services de l'Etat, la préfecture maritime et la collectivité s'impose. Il faut avoir une cartographie des zones les plus sensibles, une stratégie partagée, un financement global et un déploiement progressif sur plusieurs années sur les installations de coffres, afin de ne pas avoir de déséquilibre.

Monsieur Thierry DUCHESNE le Préfet maritime et le préfet coordonnateur de façade maritime ont mis en place une stratégie globale pour toute la Méditerranée qui s'appelle « la Stratégie mouillage Méditerranée » et qui est déclinée notamment en Corse. Il faudrait que la préfecture maritime puisse présenter cette stratégie. Il ajoute qu'effectivement pour la Corse se pose la question des grands navires de plaisance et que si Monsieur le Préfet de Haute-Corse est d'accord il faudrait mettre en place des discussions autour de ce sujet.

Monsieur le Préfet de Haute-Corse, François RAVIER est tout à fait pour la proposition de présenter la démarche sur l'ensemble de la Corse et de la Méditerranée. Ces discussions seraient utiles et importantes afin d'avoir toutes les informations nécessaires sur le sujet.

Monsieur Christian NOVELLA indique que l'association « *U LEVANTE* » était inquiète lors de la présentation de la feuille de route du tourisme de la Corse qui faisait un appel à la grande plaisance et au développement des activités nautiques. Pour faire venir en Corse plaisance et grande plaisance, il est nécessaire d'avoir des conditions, une cartographie et une stratégie pour éviter une atteinte de la biodiversité. L'association « *U LEVANTE* » ne disposait pas de tous ces renseignements mais restera très vigilante.

Cinquième action : Un premier travail avec le comité régional des pêches va permettre à certains pêcheurs professionnels de pouvoir travailler avec le Parc afin de proposer des outils ou des techniques innovantes. Par exemple, en Mer du Nord, au sein du Parc des estuaires picards et de la mer d'Opale, les pêcheurs testent un programme autour de filets biodégradables. Peut-être pas adaptables à la méditerranée.

Monsieur Jean-Laurent MASSEY précise qu'en effet des collègues d'autres PNM travaillent sur des filets biodégradables qui ciblent la sole, les poissons plats dans les fonds sableux et vaseux d'environ 30m de profondeur. Mais ce genre de filets seraient compliqués à mettre en œuvre en Méditerranée compte tenu des fonds rocheux et des profondeurs plus importantes où sont calés les filets.

Il faudra prendre contact avec des professionnels qui pourraient mettre en place et développer un filet spécifique à notre territoire qui cibleraient les fonds rocheux. Il y a également des idées sur les palangres, types d'hameçons afin de limiter les captures accidentelles, etc... Cela permettra de développer des

techniques en partenariat avec le comité régional des pêches. Les pêcheurs engagés pourront tester ces techniques innovantes, que le Parc souhaiterait expérimenter dès cette année.

Madame Maddy CANCEMI informe l'assemblée qu'une petite action supplémentaire viendra compléter cette action, le Parc souhaiterait mettre à disposition des pêcheurs partenaires une petite mallette avec tous les ustensiles techniques qui leur permettraient d'effectuer des actions, des suivis...Un « Kit pêcheur » financé avec le plan de relance.

Sixième action : Il s'agit de la mise en œuvre de dispositifs de surveillance high-tech, une étude va être lancée, en particulier pour le cantonnement de pêche de la zone de *San Fiorenzu*.

Projets européens en cours ou déposés : Ce sont deux projets européens qui sont actuellement en cours :

Le premier est RESOBLO (Réseau d'Observatoire des usages de loisirs dans les PNMs). L'année 2021 sera marquée par un partenariat avec l'Université de Corse qui permettra de monter techniquement une base de données servant d'observatoire au Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate.

Le deuxième projet est le projet Life communication Elasmobranches (espèces protégées comme notamment les requins, les raies, roussettes...) qui a été déposé et qui est actuellement à l'analyse.

Le principe est d'expliquer aux usagers (pêcheurs de loisir) comment relâcher ces espèces. Il y aura un Kit communication pour le grand public et un travail sera mené également avec les pêcheurs professionnels.

En parallèle de ce projet Life, le Parc travaille avec l'association Bastia Offshore Fishing, l'Université de Montpellier et Andromède Océanologie dans le cadre d'une étude sur l'Ange de mer, espèce considérée « en danger critique d'extinction » par l'IUCN. L'objet de cette étude est d'améliorer la connaissance sur cette espèce protégée et caractériser les pressions inhérentes aux prélèvements

Ce projet Life permettra d'obtenir un contrat à durée déterminée d'au moins 18 mois pour communiquer et sensibiliser auprès du grand public.

Madame Maddy CANCEMI présente à l'assemblée le budget du Parc.



Elle annonce également à l'assemblée que l'Office Français de la Biodiversité et l'Office de l'Environnement de la Corse se sont à nouveau engagés pour 3 années via une convention qui a été signée en décembre 2020. Les agents mis à disposition par l'OEC sont donc reconduits pour 3 ans dans leurs missions au sein du Parc.

Monsieur le Président, Gilles SIMEONI précise qu'il est notable que le budget augmente d'année en année. En effet, des discussions longues, fortes et parfois tendues ont eu lieu avec le gouvernement au sujet

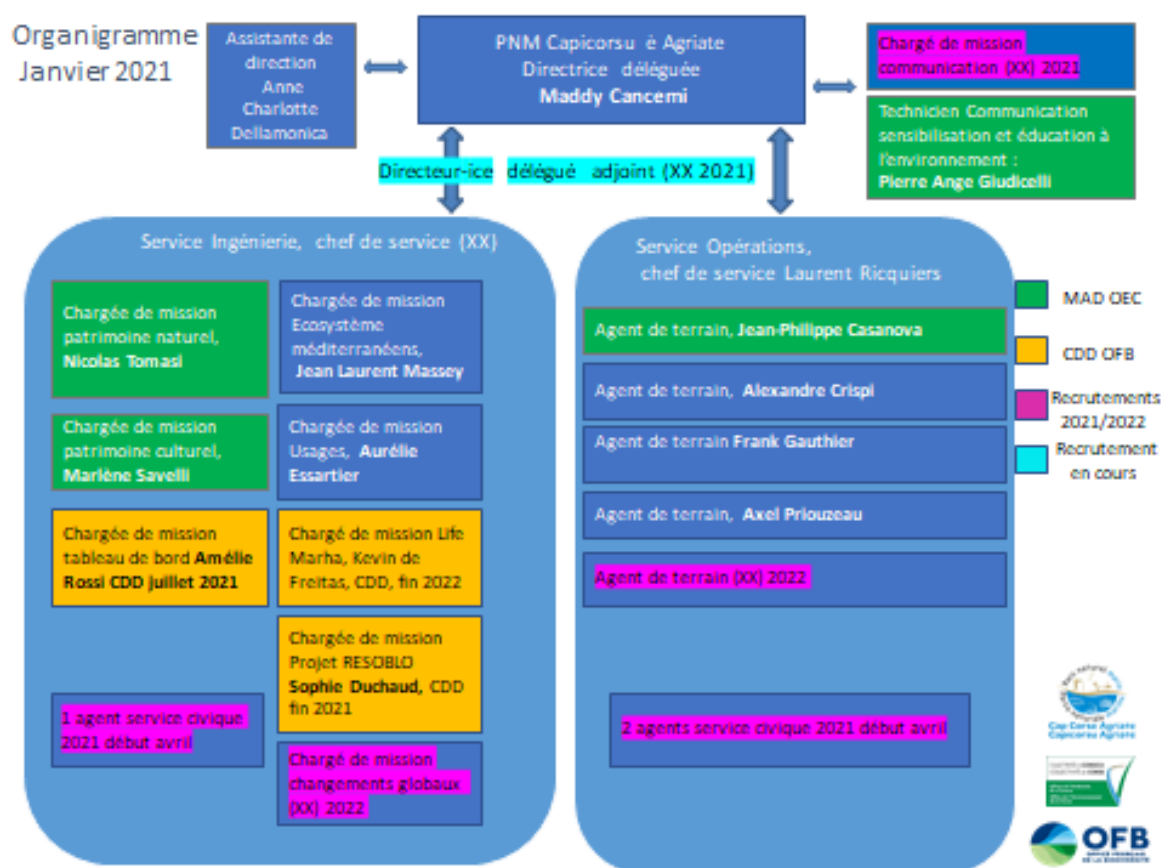
des PNM par rapport au fait que les dotations qui étaient allouées ne permettaient pas de faire fonctionner et d'assurer pleinement leurs objectifs.

Les Présidents des autres PNM ont donné mandat au Président Gilles SIMEONI pour parler en leur nom afin d'essayer d'avoir une augmentation des budgets pour l'ensemble des parcs.

Pour Monsieur le Président, un effort significatif a finalement été fait de la part du gouvernement, il tient à remercier à ce sujet le Ministère et les ministres successifs qui ont accepté de prendre en compte cette demande. Dans ce budget global et augmenté le Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate a été plutôt bien doté, il est important de le souligner.

Dans le cadre de l'enveloppe plan de relance, grâce au sérieux des dossiers qui ont été proposés, le Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate est également bien doté. La direction, les équipes, ont vraiment coché toutes les cases pour que ce budget puisse être augmenté.

Madame Maddy CANCEMI remercie le Président au nom de toute l'équipe et présente l'organigramme du Parc.



Madame Maddy CANCEMI indique qu'un poste de directeur_ice adjoint-e est actuellement publié sur le site de l'OFB et que d'ici la fin 2021 viendra s'ajouter un poste de chargé de mission en communication.

En 2022 le Parc espère pouvoir agrandir encore son équipe avec deux autres recrutements : un chargé de mission changement globaux et un nouvel agent de terrain.

Elle termine en remerciant Monsieur Eric Hansen, Directeur interrégional PACA/CORSE sur la construction de l'organigramme et des équipes du Parc.

Monsieur le Président Gilles SIMEONI remercie à son tour Monsieur Eric HANSEN car il est le relai du Parc auprès de l'OFB et du national.

Monsieur Eric HANSEN souligne le fait d'avoir beaucoup de chance de pouvoir travailler avec une équipe comme celle du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate. La collaboration est étroite et fonctionne plutôt très bien, puisque les résultats sont présents. Il en profite également pour saluer et remercier Monsieur le Préfet de Haute-Corse.

Monsieur Christian NOVELLA souhaiterait savoir ce qu'il en est du déménagement des locaux du Parc et si celui-ci sera définitif ?

Madame Maddy CANCEMI lui répond qu'il s'agit d'un déménagement bien sûr provisoire. En effet, la CAB propose des locaux peu utilisés à la base nautique des *Minelli*. Des discussions sont actuellement en cours, le Parc attend une réponse des domaines pour voir si le loyer demandé est en accord avec les prix du service public. Il est évident qu'avec les nombreux recrutements les locaux actuels sont devenus trop exigus. Concernant le siège définitif, aucune structure n'est en capacité de pouvoir recevoir le Parc dès à présent.

Monsieur le Président Gilles SIMEONI précise que le siège doit être sur une des communes du Parc. Malgré les propositions reçues, aucune ne peut accueillir l'équipe actuellement. Après discussion avec Monsieur Pozzo-di Borgo la solution d'un déménagement temporaire paraît être la solution la plus adaptée pour le moment.

Madame Maddy CANCEMI demande à l'assemblée s'il n'y a pas d'autres interventions.

Monsieur le Président Gilles SIMEONI soumet au vote le Plan d'actions 2021 du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate.

Le Plan d'actions 2021 du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate est adopté à l'unanimité.

Délibération	Le Plan d'actions 2021 du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate approuvé à l'unanimité.	PNMCCA_CDG_2021_02
---------------------	--	---------------------------

3. Projet d'arrêté préfectoral réglementant le mouillage et l'arrêt des navires de 24m et plus au droit du département de la Haute-Corse dans le périmètre du PNMCCA

Monsieur Kévin DA CUNHA DE FREITAS LEAL indique que c'est un travail commandé par la préfecture maritime auprès de la DDTM de Haute-Corse auquel le Parc a été associé.

Le Parc a contribué à définir les limites d'interdiction d'ancrage dans le nouvel arrêté qui s'applique sur les 225kms de côtes du Parc et plus ou moins calqué sur la limite inférieure de l'herbier de posidonie en tenant également compte des herbiers de cymodocées et du coralligène. C'est un arrêté en déclinaison de l'arrêté 123/2019. Cet arrêté a été validé en commission nautique locale organisée dans les locaux du Parc, le 9 février dernier.

La prochaine étape est l'enquête publique suivie d'une signature espérée avant l'été 2021.

Monsieur Thierry DUCHESNE remercie Monsieur Kévin DA CUNHA DE FREITAS LEAL pour sa présentation parfaite et synthétique. Il précise que la démarche d'organisation des mouillages date de 2016,

et qu'à cette époque avait été décidé d'avoir une réglementation pour assurer définitivement la protection des herbiers de posidonie.

Il est de toute évidence difficile d'être Préfet de Méditerranée et de voir détruire ce qui fait l'essence de la biodiversité marine, c'est-à-dire les herbiers de posidonie sachant que la Corse possède 66% des herbiers de posidonie en Méditerranée Française. C'est une politique très ambitieuse car la France est la seule à avoir une réflexion nationale mais c'est également une politique très attendue, par les autorités politiques. Il remercie les DDTM et plus précisément celle de la Haute-Corse.

Autre point important, la préfecture maritime fait un travail important auprès de la grande plaisance. La navigation a énormément changé, on voit aujourd'hui de très grandes unités (avec hélicoptère, sous-marin et autre à bord) qui veulent mouiller près de la côte. Cela a généré une nouvelle pression sur l'environnement notamment en Corse dans la baie de Calvi (-30% de ses herbiers en 5 ans).

Il faut bien sûr qu'il y ait un développement économique des territoires mais aussi une protection importante. Prochainement la préfecture maritime va recevoir toutes les associations de la grande plaisance afin d'évoquer la politique d'équipement.

Avant de conclure, Monsieur le Commissaire général souhaite remercier la DIRM pour son travail sur ses projets concernant le plan de relance, la DREAL, L'Agence de l'eau qui apportent des financements importants et l'OFB de par son Directeur général ainsi que la directrice de la façade Méditerranée Madame Laure VERNEYRE.

Il revient sur les dires du Président Monsieur Gilles SIMEONI en admettant qu'il est important d'avoir en effet une stratégie globale et des outils cartographiques précis.

Madame Maddy CANCEMI donne la parole aux membres du Conseil de gestion.

Monsieur Ange-Pierre VIVONI interpelle le commissaire général sur le fait d'avoir tenu compte des unités uniquement supérieures à 24m alors que l'ancrage des autres unités inférieures à 24m peuvent également avoir un impact sur le milieu marin.

Monsieur Thierry DUCHESNE Le Préfet maritime n'a pas les éléments scientifiques lui démontrant ces atteintes par taille de navire. La PREMAR dispose des bases scientifiques pour les unités de plus de 24m grâce à un système d'identification satellitaire. Les scientifiques sont capables de faire les liens entre la dégradation de ces zones et la présence d'un navire sur la même zone.

Le Parc national des calanques par exemple, va avoir une réglementation plus poussée vers les petits navires, rien n'est exclu.

La préfecture maritime compte beaucoup sur le travail du Parc pour expliquer aux plaisanciers de ne pas ancrer dans l'herbier.

Madame Maddy CANCEMI précise que le Parc travaille sur cette stratégie locale : des alternatives (ZIM : zone d'interdiction au mouillage dans les 300m) peuvent être proposées notamment aux communes où la fréquentation de la grande plaisance est importante.

Monsieur Jean-François DE MARCO trouve que c'est une bonne chose. Effectivement, pas mal de croisiéristes ont réorienté leurs parcours l'année dernière pour passer par la Corse et ce sans trop de concertation, il faut être vigilant.

Concernant la destruction des posidonies il existe des balisages de plages pour les zones de baignades avec des chaînes. Ces chaînes ont un impact sur les herbiers de posidonie, il pense qu'il y a certainement des alternatives à proposer.

Madame Maddy CANCEMI indique que la problématique des bouées de balisage fait l'objet d'un travail mené avec les maires des différentes communes. Ces bouées devraient être remplacées prochainement par une technique de mouillage éco-conçu par le Parc.

Monsieur Kévin DA CUNHA DE FREITAS LEAL précise que les immersions des dispositifs auront lieu avant la saison 2021 et que les premiers résultats de l'expérimentation seront attendus pour début 2022.

Monsieur Christian NOVELLA souhaiterait savoir si des dispositifs spéciaux faisant respecter la réglementation vont être mis en place en attendant l'arrivée du dispositif vis-à-vis de la grande et la moyenne plaisance.

Monsieur Thierry DUCHESNE lui répond que cette réglementation aurait dû être prise avant l'été 2020. En raison de la COVID, cela a été décalé et la plupart des arrêtés préfectoraux ont été pris avant Noël 2020. La préfecture maritime va réunir en mars-avril 2021 les douanes, la gendarmerie maritime, les affaires maritimes, la marine nationale pour évoquer la manière dont seront gérées ces infractions. La réglementation sera rappelée à l'ensemble des usagers et des sanctions seront appliquées si non-respect de la réglementation.

Madame Céline LABBE souhaite compléter les propos de monsieur NOVELLA sur les plaisanciers. Le CPIE va poursuivre la campagne de sensibilisation auprès des usagers au sein du Parc marin. L'association a été informée qu'une commission au niveau façade travaille sur les problématiques d'ancrage sur la posidonie en faisant de nombreuses études et les pourront être communiqués d'ici un an.

Pour **Madame Maddy CANCEMI** les associations font un travail important sur la sensibilisation, sur les gestes à adopter, la réglementation. Il faudra travailler en concertation afin de faire appliquer au mieux cet arrêté préfectoral.

Monsieur le Président Gilles SIMEONI soumet au vote l'arrêté préfectoral réglementant le mouillage et l'arrêt des navires de 24m et plus au droit du département de la Haute-Corse dans le périmètre du PNMCCA.

L'arrêté préfectoral réglementant le mouillage et l'arrêt des navires de 24m et plus au droit du département de la Haute-Corse dans le périmètre du PNMCCA est adopté à l'unanimité.

	L'arrêté préfectoral réglementant le mouillage et l'arrêt des navires de	
Délibération	24m et plus au droit du département de la Haute-Corse dans le	PNMCCA_CDG_2021_03
	périmètre du PNMCCA est adopté à l'unanimité.	

4. Projet d'arrêté de biotope pour la préservation du balbuzard pêcheur sur le périmètre du parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate.

Madame Maëlys RENAULT indique qu'il s'agit d'un projet piloté par la DREAL de Corse/Division eau et mer, et porté conjointement par la préfecture maritime et le Parc Naturel Marin du Cap-Corse et de l'Agriate.

Le projet consiste en la création de zones de quiétude de 250m de rayon autour de 5 nids de balbuzards dans le périmètre du Parc et s'inscrit dans une stratégie plus globale de protection de cette espèce, sur l'ensemble de la façade. Ce projet est motivé par différents rapports d'experts, qui tendent à faire le lien entre effondrement de la population et dérangement.

4 nids ont bénéficié d'une réglementation forte, instaurée sur la partie marine, par le biais d'un arrêté du Préfet maritime (AP n°135/2020 du 2 juin 2020). Ce principe de protection a été présenté, et a obtenu l'avis favorable du conseil de gestion du Parc le 6 juillet 2020. En effet, dans les zones de quiétude, toute activité a été interdite sauf la pêche professionnelle jusqu'au 31 août 2020.

La concertation menée efficacement en 2020, par le Parc auprès des différents utilisateurs de l'espace, a permis de valider le principe de mise en place d'une réglementation forte par le biais d'un arrêté de protection de biotope (APPB).

Un 5^e nid a été identifié en 2020 par les agents du Parc et sera inclus dans le dispositif de protection. Dans ces zones de quiétude, toute activité sera interdite sauf la pêche professionnelle, entre le 1^{er} mars et le 31 août de chaque année.

Délimitation par arrêtés, des zones de quiétude de rayon de diamètre 250m, autour des 5 nids de balbuzards identifiés par l'équipe du Parc.

Ces espaces seront identifiés en mer et à terre, par des points géolocalisés. Pour la partie marine, ces points seront traduits en coordonnées marines et retranscrites dans les cartes SHOM.

Sur la partie terrestre, 2 panneaux rappelant la réglementation, seront positionnés de part et d'autre d'un chemin situé à proximité du nid de *Tollare*. Sur la partie marine, une bouée de navigation dans le secteur de *Giottani* (rocher de *Mugliarese*), permettra aux plaisanciers d'éviter le périmètre.



La DREAL soumet donc aux membres du Conseil de gestion le principe d'arrêté préfectoral protection de biotope 2021 même si plusieurs étapes restent à accomplir.

- Avis du CSRPN simple (22 mars 2021)
- Avis des communes (en cours)
- Avis du Conseil des sites de la Corse (présenté le 19 mars 2021).

Le but est d'avoir un arrêté de protection de biotope exécutoire le plus tôt possible (début avril 2021). Il sera signé conjointement par le Préfet de Haute-Corse et le Préfet maritime.

Madame Maddy CANCEMI remercie la DREAL et Madame Maëlys RENAUT pour cette présentation très claire.

Monsieur Charles VIALE souhaiterait que la DREAL lui apporte une confirmation concernant la distance.

Madame Maëlys RENAULT lui répond qu'il faut être à - 250m de distance du nid.

Monsieur Jean-François DE MARCO souhaiterait savoir ce qu'il en est pour le site de *Scandula* et s'il y aura des arrêtés équivalents.

Madame Maëlys RENAULT lui indique que pour le site de *Scandula* la DREAL est actuellement dans une procédure de concertation à savoir rester sur un système de charte tel qu'il est en vigueur ou évoluer vers un APPB.

Pour **Monsieur Jean-Jacques RUITORT** il est nécessaire de prendre cet arrêté en anticipant le développement qui pourrait y avoir sur la zone et de ce fait, éviter les conflits.

Monsieur Christian NOVELLA se félicite que le Parc soit pionnier sur le dispositif de protection des balbuzards, protection de la biodiversité, comme sur le projet RESOBLO par exemple

Madame Julie ENJALBERT émet une inquiétude concernant l'implantation des panneaux sur la partie terrestre. Elle pense que cela pourrait influencer les promeneurs à chercher les nids de balbuzards.

Madame Maëlys RENAULT, la DREAL a décidé de ne pas citer les nids, cependant le Conservatoire du Littoral sera consulté lors du choix du placement des panneaux.

Monsieur le Président Gilles SIMEONI soumet au vote le projet d'arrêté de biotope pour la préservation du balbuzard pêcheur sur le périmètre du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate.

Le projet d'arrêté de biotope pour la préservation du balbuzard pêcheur sur le périmètre du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate est adopté et compte une abstention.

Délibération	Le projet d'arrêté de biotope pour la préservation du balbuzard pêcheur sur le périmètre du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate est adopté.	PNMCCA_CDG_2021_04
--------------	--	---------------------------

5. Actualités du Parc

- **Pièges photographiques : Balbuzard pêcheur**

Madame Maddy CANCEMI indique que le suivi du Balbuzard pêcheur est coordonné par l'Office de l'environnement de la Corse au niveau régional et que le Parc effectue un suivi en régie pour les 5 nids (depuis 2020) au sein du Parc.

En 2020 : mise en place de 2 pièges photos + observations terrains

> 2 jeunes à l'envol identifiés sur les 4 nids suivis.

En 2021 : installation de pièges sur l'ensemble des nids.

> Corsica Interventions : société spécialisée dans les opérations en hauteur pour les nids de *Pinzuta* et de *Cornu di Beccu*, particulièrement abruptes.

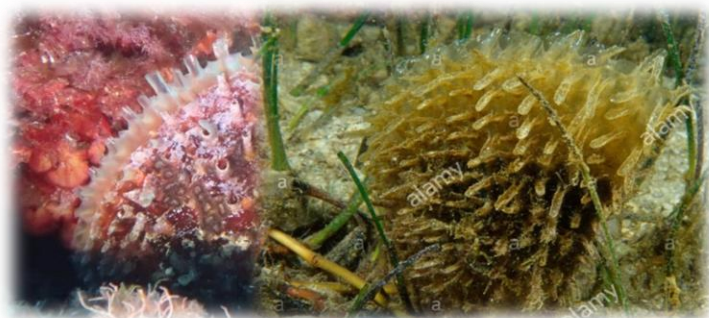
> 1 individu de Balbuzard a été observé sur chaque nid

Le Rôle du Parc :

- Choix de l'emplacement le plus propice à la prise de photo sans perturbation
- Cadrage de l'appareil photo
- Fixation du piège sur la roche

- **Point sur la *Pinna nobilis***

Les usagers confondent souvent deux espèces : *Pinna rudis* est surtout observée dans des infractuosités, des écosystèmes rocheux et la *Pinna nobilis* est plus souvent dans l'herbier. Ou en limite d'herbier. Quand elles sont petites, elles sont très semblables. La *Pinna rudis* : n'a pas du tout connu d'épizootie, elle a été résistante alors que 99% de mortalité a été constatée pour la *Pinna nobilis*.



Pinna rudis

Pinna nobilis

6. Questions diverses

Madame Maddy CANCEMI explique à l'assemblée que le Parc réfléchit à une action de sensibilisation concernant la mise en place de panneaux sur les communes qui le souhaitent. Ces panneaux serviraient à informer de l'engagement des communes pour la protection des cétacés (Pelagos) mais aussi montrer qu'il s'agit d'une commune du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate/*Parcu naturale marinu di u Capicorsu è di l'Agriate*.

Un travail a débuté avec l'aide de la Collectivité de Corse concernant les visuels afin qu'ils respectent les chartes graphiques routières et ce que la réglementation routière nous permet d'utiliser.

Par exemple, les panneaux additionnels permettent de bénéficier d'une certaine liberté graphique (fond neutre, ajout de logo, pas de trame définie). Il doit aussi faire les mêmes dimensions que le panneau d'entrée de commune / agglomération pour conserver une harmonie visuelle.

Madame Maddy CANCEMI soumet à l'assemblée deux propositions et attend les diverses observations



Proposition 1



Proposition 2

Monsieur Christian NOVELLA pense qu'il serait préférable d'inscrire tout simplement sous le panneau « Commune engagée pour la protection de la Biodiversité » de manière plus générale.

Inscrire uniquement « engagée pour la protection des cétacés » c'est peut-être un peu trop ciblé sur les cétacés et lesquels ? De plus il trouve que ce n'est pas assez complet sur la biodiversité.

Madame Maddy CANCEMI précise à Monsieur NOVELLA que la totalité des cétacés présents en méditerranée sont des espèces protégées, il en est de même pour le sanctuaire Pelagos.

Certaines communes du Parc se sont engagées dans le sanctuaire Pelagos en signant une charte avec le Préfet maritime. Il est important que les gens qui vont se promener sur telle ou telle commune puissent être informés qu'il s'agit d'une commune non seulement du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate/*Parcu naturale marinu di u Capicorsu è di l'Agriate* mais aussi du Sanctuaire Pelagos.

Monsieur Ange-Pierre VIVONI est complètement favorable à cette action. Cependant il souligne que le mot « *ingagiata* » est un corse francisé, il serait préférable d'employer « *impegnata* ».

Monsieur Paul PIRAULT trouve qu'il s'agit d'une excellente initiative pour visualiser cet engagement. Cependant les propositions portent un peu à confusion.

Le Parc a une vocation de protection plus large, être « engagée pour la protection des cétacés » est réducteur pour le Parc naturel marin.

Monsieur Charles VIALE pense à son tour que c'est une bonne idée. Cependant une inquiétude persiste au niveau des « tags » que pourraient subir ces panneaux. De la même façon que les visières pour les motards, il faudrait imaginer des films de protection qui s'enlèvent facilement de manière à ce qu'ils soient toujours propres.

Monsieur Jean-François DE MARCO pense qu'il serait nécessaire que les communes fassent remonter au Parc les actions environnementales qu'elles mettent en œuvre pour la protection des cétacés. Par exemple, empêcher les poubelles de s'envoler vers la mer. Monsieur DE MARCO est pour l'idée de la mise en place de ces panneaux mais avec un message plus large.

Monsieur Jean-Paul COLOMBANI est d'accord pour élargir la protection à plus d'espèces.

Monsieur Jean-Jacques RIUTORT adhère à ce qui a été dit sur le fait que cela puisse être restrictif. Cependant il revient sur le fait que les communes se sont engagées pour la protection des cétacés et pas forcément sur d'autres espèces.

Madame Maddy CANCEMI est tout à fait d'accord avec Monsieur RIUTORT mais elle pense aussi que comme les communes ont validé le Parc, elles s'engagent plus largement aussi. Il faudra les consulter.

Monsieur Charles VIALE propose « pour la protection de la mer ».

Madame Jeanne CALLIER-VEYRES pense que la première proposition est plus claire (moins de texte, plus lisible pour les gens qui passent en voiture). Concernant le texte, elle le trouve aussi réducteur et préférerait « pour la protection de la mer méditerranée », plus général et sensibilisera davantage de monde.

Monsieur Christian NOVELLA « nous protégeons la Méditerranée »

Monsieur Gérard ROMITI pense que toutes les idées sont bonnes mais qu'en mettant le logo du Parc sur l'ensemble des communes cela reflètera déjà toute la politique qui est mise en œuvre.

Madame Maddy CANCEMI synthétise les idées évoquées :

- Logo du Parc à gauche,
- Logo pelagos à droite
- Message : commune engagée pour la protection de la Méditerranée

Madame Maddy CANCEMI demande à l'assemblée s'il y a d'autres questions.

Madame Jeanne CALLIER-VEYRES souhaiterait que l'ensemble des documents pour le Conseil de gestion soient envoyés une dizaine de jours avant la date afin de pouvoir en prendre connaissance plus aisément.

Madame Maddy CANCEMI lui répond que tout sera mis en place pour satisfaire cette demande.

Monsieur le Président, Gilles SIMEONI remercie l'assemblée pour la participation et pour la densité du travail. Il donne la prochaine date du Conseil de gestion qui se déroulera le 17 Mai 2021.

La Séance est levée à 17h30.

Tableau des décisions et délibérations

	Intitulé	N° délibérations
Délibération	Le compte-rendu du conseil de gestion du 14 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.	PNMCCA_CDG_2021_01
Délibération	Le Plan d'actions 2021 du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate est approuvé à l'unanimité.	PNMCCA_CDG_2021_02
Délibération	L'arrêté préfectoral règlementant le mouillage et l'arrêt des navires de 24m et plus au droit du département de la Haute-Corse dans le périmètre du PNMCCA est approuvé à l'unanimité.	PNMCCA_CDG_2021_03
Délibération	Le projet d'arrêté de biotope pour la préservation du balbuzard pêcheur sur le périmètre du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate est adopté.	PNMCCA_CDG_2021_04

Annexe 1.

Quorum : 30

Représentants de l'État et de ses établissements publics	Membre titulaire	Représentant
Le commandant de la zone maritime Méditerranée	Laurent ISNARD	Thierry DUCHESNE
Le directeur interrégional de la mer Méditerranée	Eric LEVERT	Serge CHIAROVANO
Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse	Jacques LEGAIGNOUX	Maelys RENAUT
Le directeur départemental des territoires et de la mer de Haute-Corse	Laurent BOULET	Orianne DANNEVILLE
Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Corse	Didier DUPORT	Christophe LEMONNIER
Le délégué du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustre de Corse	Michel MURACCIOLE	Julie ENJALBERT
Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupes compétents	Membre titulaire	Membre suppléant
Collectivité de Corse	Gilles SIMEONI	François SARGENTINI
Collectivité de Corse	Anne-Laure SANTUCCI	Juliette PONZEVERA
Collectivité de Corse	Jean-Guy TALAMONI	Rosa PROSPERI
Communauté d'agglomération de Bastia	Jeanne CALLIER-VEYRES	Bruno POLIFRONI
Communauté de communes du Cap Corse	Pierre RIMATTEI	Jean-Toussaint MORGANTI
Communauté de communes du Cap Corse	François MAZOTTI	Nicolas QUILICI
Communauté de communes Île Rousse-Balagne	Jean Paul GUERRIERI	Laurent CECCALDI
Communauté de communes du Nebbiu Conca d'Oro	Marc TOMI	Christian TOMI
Communauté de communes du Nebbiu Conca d'Oro	Paul COSTA	Jean-François BENVENUTI
Associations des maires et présidents de communautés de communes de Haute-Corse	Ange-Pierre VIVONI	Paul-Vincent FERRANDI
Commune de Bastia	Pierre SAVELLI	Leslie PELLEGRINI
Représentants de l'association « Finocchiarola – Pointe du Cap Corse »	Membre titulaire	Membre suppléant
Association Finocchiarola-Pointe du Cap Corse		
Représentants des organisations représentatives des professionnels	Membre titulaire	Membre suppléant
Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Corse	Gérard ROMITI	Jessica DIJOUX
Prud'homme des pêcheurs de Bastia - Cap Corse	Bruno STRINNA	Laurent BRIANÇON
Prud'homme des pêcheurs de Balagne	Paul-Félix ALLEGRINI	François OBERTI
Syndicat majoritaire au sein du bureau du CRPMEM	Daniel DEFUSCO	Jacques MARIE
Entreprises de batellerie	Jean-François MEI	Sylvain CAMPOS
Structures commerciales agréées de plongée	Maud VIALE	Stéphane RAMAZOTTI
Entreprises prestataires de loisirs	Louis AZARA	Franck LIVRAGHI
Professionnels du nautisme	Stéphane CLÉMOT	René BERRY
Professionnels du nautisme	Florence MARCHESI	Thomas DORIRY
Association de gestionnaires de port de plaisance	Pierre-Jacques de BERNARDI	Jean TOMA
Professionnels de l'hôtellerie	Karina GOFFI	Bernard GUIDICELLI
Entreprises de transport maritime	Pascal TROJANI	Pierre MATTEI
Représentants des organisations locales d'usagers de loisirs en mer	Membre titulaire	Membre suppléant
Fédération française d'études et de sports sous-marins	Daniel BURON	Virginie SERAFINI-DOCQUOIS
Ligues départementales ou régionales de sports nautiques	Éric VALERY	Jean-Valère BORDENAVE
Ligue régionale de voile	Charles VIALE	Isabelle MURZILI
Associations de pêcheurs plaisanciers adhérentes à une fédération nationale	Michel LEMEUNIER	Roland SIBILLA
Associations de pêcheurs plaisanciers adhérentes à une fédération nationale	Jean-Jacques RIUTORT	Daniel BOUNIOT
Associations de chasseurs sous-marins adhérentes à une fédération nationale	Jean-François de MARCO	Alain VERGNES
Associations de plaisanciers	Joseph MUSELLI	Guy CHAZEAU

Représentants des associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel	Membre titulaire	Membre suppléant
Associations agréées de protection de la nature	Christian NOVELLA	Michelle FERRANDINI
Associations agréées de protection de la nature	Grégory BEUNEUX	Delphine RIST
Asso. d'étude et de valorisation du patrimoine local	Jean-Paul COLOMBANI	Caroline PAOLI CIAVALDINI
Asso. d'étude et de valorisation du patrimoine local	Charles PINELLI	
Asso. active dans le domaine de l'éducation à l'env.	Jean Valère GERONIMI	Céline LABBÉ
Conservatoire des espaces naturels de Corse	Jean-Marcel VUILLAMIER	Pascal WOHLGEMUTH
Personnalités qualifiées	Membre	procuration donnée à
Histoire sous-marine	Franca CIBECCHINI	
Mammifères marins et tortues marines	Catherine CESARINI	
Sciences sociales	Paul Marie ROMANI	Eric DURIEUX
Halieutique	Éric DURIEUX	
Habitats et espèces marines méditerranéennes	Vanina-PASQUALINI	Cathy CESARINI